



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2015-01-30-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 30 janvier 2015

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
19 DECEMBRE 2014**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 29 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2014, tel qu'annexé.

À Nantes, le 30 janvier 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : – 5 FEV. 2015
Affiché le : – 5 FEV. 2015



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014

PV N°377

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation; M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 25 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens.B	Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'art et archéologie
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques médicales
KERBOURC'H J.Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences politiques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes/St Nazaire
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'art et archéologie
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN - IAE
RUAULT Valentin	Etudiant	UFR de Médecine et Techniques médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 4 membres

DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures étrangères

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 1 membre**SAÏ Pierre**

Pers. Ext.

Directeur général d'ONIRIS

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : 1 membre**TOSTIVINT Xavier**

Pers. Ext.

MEDEF de Loire Atlantique

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ	ARRIVÉ EN COURS
31	25	4	1	1

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE**BARBU Noël**Vice-président Développement et Partenariats Economiques
- Affaires Financières**BERTHON Christophe**

Vice-président Valorisation-Transfert

BEZAULT Valérie

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

BIAIS Thierry

Directeur Général des Services

BRANCHEREAU Hervé

Directeur des Affaires Financières

BROUSSE Thierry

Conseiller Recherche Sciences

DEFOIS Serge

Directeur de Cabinet

DOUROUZE Antoine

Vice-Président en charge de la vie étudiante

DRUE Frédéric

Agent Comptable

EVAIN Michel

Directeur de l'UFR Faculté des Sciences et Techniques

FATTAL Paul

Vice-Président Qualité et Développement Durable

FREDET Victor

Conseiller Questions étudiantes

KEROUANTON Jean-Louis

Vice-président du Patrimoine Immobilier

LORET Delphine

Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social

PENISSON Stéphanie

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

PERON Marc

Directeur de la Communication

ROUSSEAU GANCEL Lénéaïc

Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social

TEXIER Stéphanie

Directrice Générale Adjointe des Services

VADE Corinne

Rectorat de l'Académie de Nantes

1. Approbation des Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 3 octobre et du 14 novembre 2014
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Présentation d'axes stratégiques et de missions d'un membre du Bureau (reporté)
5. Approbation de la modification de la composition du Bureau de l'Université de Nantes

AFFAIRES FINANCIERES

6. Approbation du budget initial 2015 (après avis de la CPCA budgétaire)

RECHERCHE

7. Approbation du dispositif de contribution des contrats de recherche aux politiques institutionnelles de l'Université de Nantes (après information de la CR et avis de la CPCA)
8. Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique HomMer « fréquentation, usages et gouvernance des aires marines protégées » et de l'adhésion de l'Université de Nantes à cette structure (après avis de la CR)

RESSOURCES HUMAINES

9. Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS pour l'année 2015 (après avis du CT et de la CPCA)
10. Approbation de la modification du dispositif de versement de l'indemnité de départ volontaire (IDV) (après information du CT et avis de la CPCA)
11. Approbation du taux de vacation des intervenants (après avis de la CPCA)

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

12. Approbation de demandes de création, de modification et de renouvellement de Diplôme Universitaire (après avis de la CFVU et de la CPCA)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

13. Approbation de la modification des Statuts de l'UFR Droit et Sciences Politiques.

AFFAIRES COMPTABLES

14. Approbation de tarifs, dons et subventions (après avis de la CPCA)
15. Rendu-compte de remises gracieuses (après avis de la CPCA)
16. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE ET DU 14 NOVEMBRE 2014

MME SAMI fait une remarque sur une de ses interventions dans le procès-verbal du 14 novembre 2014, en page 9. Il est écrit : « **MME SAMI** souligne qu'il y a une responsabilité collective des administrateurs et qui ne fait pas l'Université unie, en tous les cas au niveau de ce Conseil ». Elle souhaite que le texte soit modifié ainsi : « il y a une responsabilité collective des administrateurs, et qu'ils font tous partie d'une même université et que par contre un certain nombre d'enseignants de cette université n'était pas traité de la même façon ».

MME OBLE revient sur une réponse du **PRÉSIDENT** dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 octobre 2014 et souhaite compléter son propos. Sur l'augmentation du nombre de doctorants sortants de l'Université, **MME OBLE** avait souligné que les doctorants souhaitent ensuite continuer généralement, sur des postes consacrés à la recherche ou à l'enseignement. **LE PRÉSIDENT** avait alors répondu que le pourcentage de doctorants qui s'engagent dans cette voie est faible par rapport aux volumes de doctorants. **MME OBLE** précise que dans un document relatif à la difficulté d'insertion des docteurs, il y est précisé que 70% des docteurs souhaitent intégrer la recherche publique et l'enseignement. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il s'agit d'un souhait, ce qui provoque un certain décalage. **MME OBLE** informe qu'il y a un très faible pourcentage de docteurs dans les entreprises.

En l'absence d'autres remarques, et avec la modification proposée, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour, les procès-verbaux des Conseils d'Administration du 3 octobre et du 14 novembre 2014.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT informe qu'a eu lieu la veille, l'élection du Président et du Vice-président de la CPU. Il a souhaité ne pas candidater au Conseil d'Administration de la CPU, où il avait été pourtant élu deux fois, en 2012 et en juin dernier, au vu des conditions actuelles.

MME SAMI est atterrée de voir que cette équipe est réélue et souligne que ceci l'inquiète d'autant plus pour la suite.

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

LE PRÉSIDENT revient sur le CPER, suite à la venue à Nantes en décembre, de Monsieur le Premier Ministre. Les négociations ont bien été conduites, sur la base d'un mandat qui n'était pas connu mais tellement faible qu'il en était scandaleux. Dans un contexte difficile, la position de l'Université de Nantes a été bien défendue et au final, la copie est intéressante. Au niveau immobilier, il a pu défendre le LPGN, le quartier Hospitalo-universitaire pour les études, la construction du bâtiment Bias afin de libérer progressivement l'immeuble de Médecine, les Bibliothèques Universitaires de l'Erdre, le réseau de chaleur, des études aussi sur le site de Saint Nazaire, de Gavy, de Joffre et de Lombarderie. Il a été attribué une enveloppe de 10.8 millions d'euros pour le numérique transversal, 15 millions d'euros pour la vie étudiante, et 35.2 millions d'euros pour l'immobilier au total. Ceci correspond environ à 60% du dernier CPER. Dans une dépêche parue hier, sur le site breton, il est constaté une augmentation de 50 à 80 millions d'euros, sachant que ce site bénéficiait de 165 millions d'euros auparavant, ce qui fait à peine la moitié. Il y a des différentiels entre les régions, qui s'expliquent par des raisons historiques. Au final, et il défend toujours ceci, il faut une répartition sur la Région entre Nantes, Angers et Le Mans. La négociation commence juste en Bretagne. Il a toujours défendu le jeu collectif qu'il faut avoir avec les partenaires comme la Préfecture, la Région, la Métropole.

MME DRONNEAU informe des inquiétudes et des incertitudes des collègues de l'ESPE, sur le campus terre, quant à la manière dont le déménagement va se dérouler. Elle souligne que des délégués des personnels vont être reçus ce jour, mais souhaite insister sur la nécessité d'un accompagnement important pour l'ensemble des personnels concernés et de la prise en compte des

réalités de terrain. Ceci va demander un effort collectif à la fois des services centraux et des personnels sur le terrain. Il faut éviter les anxiétés et une dégradation des conditions de travail pour ces collègues, même si elle souligne que cette situation est temporaire. **LE PRÉSIDENT** précise qu'il l'a rappelé en amphithéâtre, il y a quelques semaines. Il s'agit d'un grand projet sur site actuellement occupé par des personnels et il faut bien entendu en tenir compte, La réunion qui aura lieu ce jour en est le premier exemple.

POINT 4 : PRESENTATION D'AXES STRATEGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU :

(REPORTE)

POINT 5 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'UNIVERSITE

LE PRÉSIDENT fait part de son souhait de nommer **M.MOREAU** à la fonction de Conseiller Sport, qui a présenté son rapport lors du précédent Conseil d'Administration. L'ordre de mission est clair et il sera fait un retour régulier sur la définition de l'action du Conseiller Sport. Ce poste n'existait pas auparavant mais lui paraît important.

LE PRÉSIDENT présente le Conseiller Orientation et Insertion Professionnelle, en remplacement de **M.LAHMAR**, **M.BRANCHU**, Maître de Conférences en Physique à l'IUT de Saint-Nazaire, motivé et expérimenté dans le domaine pour relever ce défi.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 4 abstentions, la modification de la composition du Bureau de l'Université de Nantes.

POINT 6 : APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2015 (APRES AVIS DE LA CPCA)

LE PRÉSIDENT rappelle que ce budget est un budget sincère, qui s'appuie sur l'expérience des équipes en place, des budgets précédents et sur une connaissance fine de la réalité, en termes de fonctionnement et d'investissement. Il remercie les services pour leur travail sans relâche. La réalité s'exprime aussi dans le fonds de roulement qui n'est pas pléthorique et qui est un élément de discussion très important au plan national.

LE PRÉSIDENT souligne que ce budget contient un fort message politique car il montre l'insuffisance de la dotation de l'État. Pour illustrer ce propos, la section de fonctionnement va être présentée avec un déficit d'1,32 million d'euros, qui prouve que l'accompagnement de l'État n'est pas suffisant. La hausse mécanique annuelle des coûts de masse salariale n'est pas accompagnée, ce qui implique d'aller chercher dans le fonctionnement pour payer la masse salariale. L'Université de Nantes continue et continuera à demander à l'État d'assumer ses responsabilités. Le budget des universités doit être revu à la hausse et il n'est pas possible de se satisfaire d'un jeu d'écriture.

LE PRÉSIDENT précise que ce budget démontre aussi l'effort de l'établissement pour trouver des solutions pérennes et à ce titre, tient à remercier l'ensemble de l'établissement pour cet investissement.

LE PRÉSIDENT constate ce désengagement de l'État et explique l'adoption d'une posture de responsabilité et d'interrogation des pratiques de l'établissement. Il rappelle qu'en l'absence de maîtrise du budget, l'établissement passera sous tutelle. Il s'agit depuis 2012 de maîtriser le budget de l'Université, pour maîtriser son avenir et favoriser le développement de l'établissement. Ce serait catastrophique pour l'Université si elle n'était plus libre de définir sa stratégie. Il y a en premier lieu dans cet élément, le souci des personnels et des étudiants, pour remplir les missions de service public. Le plan de retour à l'équilibre budgétaire largement soutenu par son équipe, commence à porter ses fruits, pour autant la situation reste fragile. Pour les dépenses, il y a des éléments de gel de postes sur

la masse salariale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'application des seuils minima d'ouverture, la diminution des demandes de remplacement pour congé maladie, l'instauration du prélèvement de 5% des ressources propres. Toutes ces mesures sont impopulaires et difficiles sur le terrain mais nécessaires et comprises. L'autre volet de ce budget concerne l'optimisation de notre fonctionnement, la réorganisation des services, la professionnalisation, et la remise en question de fonctionnements parfois historiques, comme par exemple la mise à disposition de personnels dans des institutions avec une indemnisation de l'établissement dérisoire et scandaleuse. Les efforts collectifs méritent d'être salués. L'image de l'établissement est celle d'un établissement responsable qui a fait d'énormes efforts pour s'en sortir. Le schéma de développement économique permet d'améliorer la situation. Il y a des négociations fortes et un réel soutien des collectivités notamment de la Région des Pays de la Loire et de Nantes Métropole, avec qui il a été possible de renégocier le contrat, afin d'avoir un contrat qui a du sens, sur des actions qui sont valorisables pour l'Université et pour la Métropole. Ce contrat englobe l'équivalent de l'aide exceptionnelle et il faut en cela remercier la Métropole. L'accroissement des activités de formation continue, le développement et le rebond de la Fondation ainsi qu'un certain nombre d'autres leviers sont en cours de développement et permettent d'abonder le fonds de roulement, même si celui-ci est encore fragile.

La présentation du budget 2015 va être adressée à l'État, afin d'envoyer le message politique de l'établissement et être un levier de négociation avec l'État pour un accompagnement nécessaire.

M.BARBU présente le budget de l'année 2015. Il souligne que dans les éléments de contexte soulevés par **LE PRESIDENT**, la situation budgétaire de l'Université reste fragile et les équilibres sont encore difficiles à obtenir. Les résultats satisfaisants des années précédentes sont obtenus grâce aux mesures et aux aides exceptionnelles à la fois de l'État et des collectivités. Le fonds de roulement 2014 reste encore extrêmement faible notamment sur la partie non fléchée disponible. Les normes ministérielles sont bien au-delà, fixées à 30 jours. Le problème saillant sur les équilibres repose sur la masse salariale et le GVT qui n'est pas couvert par les dotations de l'État. Il faut être attentif pour garder une partie qui permettrait d'avoir une capacité d'autofinancement et renouveler le matériel et l'entretien des bâtiments. Le plan de retour à l'équilibre a porté ses fruits sur les années 2012 et 2013. L'ensemble des efforts sur le fond est fait en 2014 et reste valable. Le budget présenté est en déficit de 1,32 million d'euros. Il souligne que les éléments évoluent très peu entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial 2015, avec un décalage sur la masse salariale entre les produits et les charges.

M.BARBU met en évidence le peu de progression des recettes globales car la dotation de l'État est basée sur une hypothèse de stabilisation. Il faut aussi remarquer une augmentation modeste des produits de fonctionnement, à mettre en regard des charges de fonctionnement. Le peu d'évolution de l'ensemble des dépenses montre que ce budget est maîtrisé.

Il souligne qu'il y a une baisse des dotations hors dotations ministérielles, ce qui n'indique pas une bonne ou une mauvaise santé de l'établissement. Il s'agit de la baisse d'un cycle d'investissement via le CPER. Il faut noter que le projet Nouveau Tertre commence dès 2015 dans sa phase d'étude, ce qui est répercuté dans le budget de fonctionnement cette année. Les ressources propres de fonctionnement ne se développent pas beaucoup même si l'établissement en a l'ambition.

Le développement des ressources liées à l'apprentissage, l'alternance ou à la formation continue reste une priorité dans ce budget 2015. L'énorme travail entamé au sein de la Direction d'Appui à la Formation Continue devrait porter ses fruits en 2015 et pour les années suivantes. Il faut faire évoluer les tarifs de formation continue avec un coût réel qui doit traduire la valeur du service apporté.

La recherche est toujours très dynamique au sein de l'établissement et les éléments chiffrés montrent une réelle progression. L'objectif reste le même : accompagner la stratégie de recherche de l'établissement dans son dynamisme, poursuivre la simplification administrative en rendant attractive la gestion de ces contrats, et encourager les enseignants-chercheurs à rester à l'Université. Un ensemble de mesures a été pris pour mettre en place un nouveau mode de prélèvement unifié sur l'ensemble des contrats de recherche. De la même façon, l'ensemble des ressources de Capacité est consolidé, filiale de l'Université qui se charge des contrats dans le cadre de la relation entreprise. L'idée est toujours de renforcer les liens avec les entreprises avec un développement de la collaboration qui existe, avec la montée en puissance de l'Espace entreprise et la difficile collecte de la taxe d'apprentissage. L'établissement veut inciter encore plus les entreprises à lui verser cette taxe. La reconfiguration de la stratégie de la Fondation est aussi un enjeu pour 2015, **LE PRESIDENT**

souhaitant lui donner un nouveau souffle. Il s'agit aussi de renforcer les partenariats avec les partenaires locaux, notamment la Région au travers du Pacte de Progrès Concerté, ou encore la Métropole avec la renégociation du contrat de site. L'enjeu du site de Gavy sera aussi discuté avec la CARENE et la CCI.

Les ressources d'investissement, si elles diminuent pour une raison évoquée précédemment de fin de cycle, montrent toujours la richesse des projets et des investissements.

Côté dépenses, l'élément majeur de ce budget correspond au décalage entre la dotation d'État et la consommation de masse salariale. Chaque année le GVT non compensé par l'État provoque une hausse de la dépense. Coté heures complémentaires, l'augmentation du nombre d'étudiants chaque année ou encore la réforme des masters MEEF oblige l'établissement à augmenter les dotations.

L'année 2015 sera une année charnière avec un travail important sur le prochain quinquennal et la nécessité d'avoir une offre de formation pertinente et soutenable budgétairement. Il sera aussi question des capacités d'accueil afin de limiter le recours au tirage au sort.

M.BIAIS présente l'accompagnement de ce budget par la réorganisation des services. Le projet de budget s'appuie sur un projet de gestion qui va se traduire par la poursuite ou l'initiation de différentes actions qui vont toucher les services administratifs, financiers et techniques. La priorité est de réorganiser la fonction finance, avec le déploiement d'un service facturier unique. La réorganisation entre la proximité et le central, va permettre de lancer le contrôle financier interne au sein de la Direction des Affaires Financières. Il faut se mobiliser pour accompagner les huit nouveaux services dit de proximité qui ont remplacé les vingt bureaux financiers existants. Dans le cadre de la réforme GBCP, une réorganisation du processus de production des recettes de l'établissement est à envisager. Au niveau de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social, le travail sur la réorganisation interne et le pyramidage de la Direction va se poursuivre, avec la modification du système d'information, l'élaboration avec les partenaires sociaux, d'une charte de gestion des personnels contractuels et l'initiation pour 2016, d'une nouvelle charte portant sur les règles de gestion du temps de travail. En parallèle de ces deux importants chantiers, le travail de simplification et la dématérialisation des procédures administratives sera poursuivi, ainsi qu'un travail en lien avec les responsables administratifs des Composantes, de clarification des missions qui leur sont confiées. Les réorganisations toucheront aussi des services mutualisés supplémentaires à l'échelle des Pôles, le Nouveau Tertre se traduisant par une fusion des différents services logistiques notamment ceux qui existent au niveau de l'ESPE et du Pôle LLSHS. Avec le site santé centre Loire, un travail est en cours pour mettre en place un système unique d'assistance informatique de proximité. Le travail sera intensifié sur la rationalisation des dépenses d'infrastructures. La réorganisation se fera aussi sur différentes fonctions logistiques, comme les ateliers de reprographie, la gestion du parc automobile ou encore la sélection des traiteurs. La nouvelle Direction d'Appui à la Formation Continue a reçu des objectifs très précis pour accompagner les Composantes dans le développement d'un nouveau modèle économique. Sur la recherche, il s'agit de structurer davantage la mission d'appui aux laboratoires de recherche et enfin de se doter d'une compétence pour suivre les partenariats territoriaux de recherche.

Au-delà des actions de réorganisation des services, **M.BIAIS** évoque la planification pluriannuelle plus responsable, qui se traduira en 2015 par l'approbation d'un nouveau schéma directeur du Numérique, pour la période 2015/2020 afin de finaliser l'ambition que l'Université souhaite porter sur la refonte de son système d'information et la promotion du numérique pour les activités de formation et de recherche. Il faudra fiabiliser un plan de financement car ce schéma portera une ambition, dans un cadre pluriannuel, et être en mesure de dégager une part d'autofinancement mais aussi de solliciter les partenaires pour obtenir un subventionnement externe. Il faudra aussi accompagner les compétences informatiques internes pour réorganiser les fonctions support, plutôt en direction des fonctions de soutien à la pédagogie. Enfin il s'agira aussi de poursuivre le travail de mise à niveau des infrastructures, avec la mise en place du Datacenter.

La planification pluriannuelle responsable, conséquence de la réforme GBCP, doit permettre aussi de finaliser le schéma directeur immobilier et les derniers arbitrages rendus au titre du CPER vont permettre de le formaliser pour le mois de février 2015. Il va consacrer la politique entamée depuis deux ans à savoir la mutualisation des surfaces, la préparation à la fermeture de certains sites comme Joffre, la mise en place d'opérations prioritaires de réhabilitation et le déploiement de

chantiers d'optimisation énergétique, avec notamment le raccordement au réseau métropolitain de chaleur. Il faudra aussi anticiper des projets structurants pour les territoires au travers du Quartier de la Création, du regroupement du site universitaire de Saint-Nazaire et du quartier Hospitalo-universitaire. Enfin il s'agira d'achever l'inventaire physique des biens meubles immobilisés, réserve déjà exprimée par les Commissaires aux comptes. Cet inventaire doit permettre à l'établissement de disposer d'un plan pluriannuel d'équipement à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan scientifique.

M.BIAIS souligne que la poursuite de la réorganisation des services va se traduire par la dynamique des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens et le dialogue de gestion interne avec les Composantes. La tranche 2015 des CPOM permettra d'évaluer les projets retenus en 2014 au regard des six priorités stratégiques de l'établissement, d'intégrer un nouveau tableau de bord d'aide au pilotage, qui mettra en relief l'évolution à trois ans des principaux indicateurs d'activité des Composantes avec les moyens consommés. Il s'agira de négocier à l'échelle de chaque Composante un volume d'emploi soutenable, ce qui a été annoncé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire en juillet dernier. Il s'agira aussi de promouvoir et de mettre l'accent sur les actions inter-Composantes à l'échelle des Pôles. Le dialogue de gestion, de façon très concrète se déclinera aussi sur le suivi régulier de la consommation des effectifs et de la masse salariale, sur le respect des enveloppes budgétaires déléguées dans le cadre de ces mêmes contrats, et enfin sur le niveau de mobilisation de nos recettes extérieures.

En conclusion, **M.BARBU** souligne que dans ce budget 2015, il y a deux éléments marquants à retenir : tout d'abord, la vigilance de la construction de ce budget avec une maîtrise de la masse salariale complexe, une augmentation de l'offre de formation, et le maintien de la dotation aux unités de recherche et aux Composantes, dans un environnement extrêmement contraint. Ceci aboutit à un résultat prévisionnel négatif de fonctionnement et à une capacité d'autofinancement qui n'est pas à la hauteur. Enfin, le deuxième élément marquant est la maîtrise des flux au sein de l'établissement, après une étude complète de toutes les lignes de dépenses. Après les mesures d'urgence qu'il a fallu engager, l'établissement arrive désormais dans un travail de fond qui tient notamment à la réorganisation de l'ensemble des services pour accompagner le développement, la dépense et l'ensemble des projets.

MME CARON souligne que la présentation est effectivement sincère et qu'elle montre bien les problèmes de financement de l'Université. Depuis le passage aux RCE en 2010, il est évident à l'heure actuelle et avec du recul, qu'il y a des défaillances dans l'autonomie des universités, car celle-ci ne peut se faire que si il y a un budget conséquent et une dotation importante de l'État. Ce sont des choix politiques. Quand elle observe d'une part le montant des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises (qui sont de 1.4 milliard sur la Région) et d'autre part les impôts qui sont du même montant, elle comprend mieux pourquoi il n'y a aucune recette dans les caisses de l'État. Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, elle prend l'exemple du Crédit Impôt Recherche pour les entreprises des Pays de la Loire qui représentait 318 millions en 2011, et qui à son sens a doublé en 2014. Il faut comparer ce chiffre avec le budget de l'Université. Et là il n'y a aucun retour sur l'emploi ou l'investissement des entreprises, ce qui n'augmente pas la recherche en entreprise. On pourra toujours faire un budget sincère, toujours réorganiser les services, d'année en année le budget sera en déficit et il ne dépendra que de financements externes. Elle souligne que par chance à l'heure actuelle, les collectivités locales soutiennent l'Université de Nantes. Mais qu'en sera-t-il après 2015 ? Au-delà de la politique générale et régionale, il y a des choix locaux qui l'interrogent. Concernant les mutualisations, elle prend l'exemple de la gestion de l'informatique en santé, où les personnels sont des CDD sur contrat de recherche ou autre. C'est un problème qu'il faut régler. La mutualisation va encore renforcer le manque de personnels au sein des laboratoires. L'augmentation des prélèvements sur les contrats de recherche n'est pas une bonne idée. Prélever 5% de plus sur les contrats de recherche va entraîner une diminution de la recherche. Certes il faut encadrer les contrats, mais tout en gardant à l'esprit que la précarité augmente. Pour toutes ces raisons, elle votera contre ce budget.

MME SAMI souligne qu'elle est en accord avec les propos de **MME CARON**. Quand « Sciences en marche » a demandé 1 milliard d'euros sur les 6 milliards du Crédit Impôt Recherche, il leur a été répondu que les universités avaient assez de moyens et que leur budget avait été augmenté. Elle revient sur les propos du **PRESIDENT**, notamment sur le fait de faire voter un budget effectivement sincère, pour ne pas être sous tutelle. Or elle estime que l'Université n'est pas libre au vu des conditions actuelles : l'Université est libre de geler des postes, de fermer des formations, de travailler dans des conditions dégradées et même parfois dégradantes, de limiter l'entrée des

étudiants par manque de moyens alors même que le nombre d'étudiants s'accroît de plus en plus, en augmentant les limites de capacités d'accueil. Cette liberté est sous contrainte. Il faut une offre de formation budgétairement soutenable, alors même que les budgets sont de plus en plus limités. Dans ces conditions, elle estime qu'il est difficile de remplir les missions de service public. Elle pense qu'il est de sa responsabilité en tant que membre du Conseil d'Administration, de « dire stop » et de s'interroger sur le fait de savoir si les conditions sont suffisamment claires pour pouvoir voter un tel budget. Sans aller jusqu'à laisser la responsabilité à d'autres, elle pense qu'il ne faut pas voter le budget et attendre que l'État prenne ses responsabilités. Pour reprendre les propos de **M.BARBU**, elle s'accorde sur le fait que l'Université souffre de la dépendance extérieure, pas seulement pour les investissements, mais aussi au niveau du fonctionnement. De plus en plus les ressources propres sont augmentées. Elle s'interroge sur les moyens dont l'établissement dispose pour remplir les missions de service public. Elle estime que l'établissement prend la responsabilité de dégrader les conditions de travail des personnels, et de faire disparaître ce service public, finalement à la place de l'État. Elle ne peut donc pas voter ce budget et demande qu'il ne soit pas voté. Les conditions ne sont pas réunies et la liberté de l'Université est restreinte et sous contrainte.

M.RANSON rejoint les propos de **MME SAMI** et estime lui aussi que la situation de l'enseignement supérieur en France est catastrophique ; dans de nombreuses universités les conseils d'administration budgétaires ont été très tendus avec des gels de postes supplémentaires ou encore des fermetures de formations. La situation de l'Université de Nantes n'échappe pas à cette logique nationale et il estime qu'une réponse doit être apportée, à la fois suffisante et à la hauteur des attentes et des valeurs qui sont ici défendues. Dans une motion qui a été déposée au CNESER par l'UNEF il y a quelques jours, motion votée par l'ensemble des syndicats enseignants, par l'UNEF, par la FAGE et par la CPU, le constat est fait que la pénurie budgétaire aboutit à des situations critiques pour certaines universités qui effectuent des coupes budgétaires dans leur fonds de roulement pour assurer leur équilibre ou pire entament des baisses de dépenses dans l'offre de formation, des gels de postes, des baisses des heures de cours ou des suppressions de plan de recherche. Il souhaite revenir sur un élément plus local et plus concret, le problème de la Faculté des Langues et Cultures Étrangères. Dans un mail envoyé par **M.DELORME**, Directeur de la Composante, il y a quelques jours, il y est fait un point sur la situation de la Composante qui constate la baisse de la dotation de 800.000 € en 2011 qui va passer à 500.000€ en 2015, la fermeture de trois formations et la diminution du nombre de cours magistraux. Pour pallier à ce manque de moyens, la Composante va devoir fermer du 16 au 21 mars. **LE PRESIDENT** s'y oppose. **M.RANSON** parle de la dichotomie entre ce qui se dit au sein du Conseil d'Administration et la réalité des Composantes, et évoque la pression mise sur les UFR pour la mise en place de capacités d'accueil. La loi fixe à 35 étudiants maximum par TD pour étudier dans de bonnes conditions. Il s'interroge sur la cohérence de voter le budget aujourd'hui. Il s'agit de dénoncer une situation et retarder le vote afin d'envoyer un message politique fort au Ministère. Si cette position n'est pas retenue au sein de ce Conseil, il explique qu'il votera contre ce budget car il ne permet pas d'assurer la mission de service public de l'enseignement supérieur. Il tient à souligner que sur le site internet de l'Université, le 23 septembre dernier, **LE PRESIDENT** rappelait que ce qui compte pour l'établissement c'est que les étudiants se sentent bien à l'Université. Il conseille au **PRESIDENT** d'aller rencontrer les étudiants et leur demander s'ils se sentent bien dans des classes avec des effectifs à plus de 50, dans des amphis où il n'y a plus de chauffage. Il ne faut pas oublier qu'une université sans moyen va devoir mettre en place des capacités d'accueil, et une université toujours plus sélective est une université toujours plus exclusive qui met de côté les étudiants les plus précaires, qui n'ont pas la chance d'accéder à l'enseignement supérieur.

Sans entrer dans le détail des Composantes, **LE PRESIDENT** souligne qu'outre la position du CNESER qui est assez forte avec un document signé par de nombreuses personnes, il souhaite contrebalancer entre les capacités d'accueil et le tirage au sort. Il n'a jamais entendu au sein de ce Conseil, de voix s'élever contre ce tirage au sort. Il faut voir les choses globalement et s'interroger sur celles qui dérivent. Sans revenir sur ce qui a été évoqué lors d'un précédent Conseil d'Administration, il rappelle que l'établissement arrive au bout d'un modèle économique, pour des raisons budgétaires mais aussi parce que l'accès à l'enseignement supérieur, la promotion sociale et l'égalité des chances sont remis en cause. Si le budget présenté était à l'équilibre, ceci signifierait qu'il faudrait se contenter de ce que donne l'État. Présenter un budget avec ce déséquilibre de fonctionnement est un message politique fort. Il n'est pas réglementaire de présenter un budget en déséquilibre, et il estime qu'avec un soutien fort, le message aura encore plus de poids. Il annonce que dès le vote de ce budget, il écrira à Madame la Ministre afin de négocier la dotation.

Sur le développement de la formation continue, **MME OBLE** s'interroge sur la notion de formation courte, alors même que ce qu'elle trouve intéressant dans la formation continue proposée par les universités, ce sont des formations qualifiantes qui permettent une vraie reconversion professionnelle. Les formations courtes sont déjà proposées par un certain nombre de centres de formation. Il serait donc plus intéressant d'accentuer les formations dites qualifiantes. Sur la VAE, qui est un dispositif qui fonctionne très bien particulièrement au niveau BTS, elle s'interroge sur la pertinence de la mise en place sur des niveaux supérieurs, sachant que cela ne correspond pas forcément à un besoin. Elle souhaite savoir si ce dispositif a été chiffré et s'il répond à un réel besoin. Sur la Région, beaucoup de jeunes vont sur des formations courtes et il faudrait développer l'attrait des formations plus longues ; si des cycles de formation sont fermés il va être difficile de rendre les études longues attractives, d'autant plus si les étudiants ne peuvent aller sur les formations qu'ils ont choisis. **M.BARBU** précise que la présence de l'Université sur l'ensemble de la formation continue n'est pas un axe ayant uniquement pour objectif de rapporter des ressources propres ; c'est une obligation car l'Université est un établissement très important dans la Région et un acteur majeur de l'enseignement. Les entreprises demandent à l'Université ces formations. L'axe privilégié ne repose pas uniquement sur la formation courte, mais aussi sur la formation par alternance, les formations diplômantes et la VAE, car les acteurs économiques le demandent. L'Université doit être présente sur ce pan d'activité, et ne doit pas laisser la place à des consultants alors même qu'elle a une réputation forte dans ce domaine. Sur les formations courtes et l'attractivité, **LE PRESIDENT** souligne qu'il faut s'en réjouir et il rappelle que c'est la fierté de l'établissement que de pouvoir accueillir tous les étudiants. Il rappelle qu'il n'y a aucun accompagnement, pour recevoir comme cette année 1000 étudiants supplémentaires.

M.RUAULT souligne que le contexte économique global de l'enseignement supérieur est malmené. Le gouvernement ne semble pas vouloir honorer ses promesses quant à la priorité « jeunesse » qu'il ne cesse de répéter. Il déplore cette situation, plus encore il la dénonce. Aujourd'hui il constate une fois encore que la dotation de l'État, à l'Université de Nantes est insuffisante. Cependant, il informe que les élus d'Interasso Nantes et d'Alternative Étudiante, soutiennent l'action de l'équipe présidentielle, qui depuis trois ans, se bat pour que l'Université reste une grande université de qualité et accessible au plus grand nombre. Cette année encore, les élus d'Interasso Nantes et d'Alternative Étudiante accorderont au **PRESIDENT** leur confiance et feront face, à ses côtés, aux difficultés financières qui frappent l'établissement.

LE PRESIDENT souligne que le modèle aujourd'hui n'accompagne pas les établissements dynamiques. Au vu de l'augmentation des surfaces de recherche, de l'attractivité de l'établissement avec un plus grand nombre d'étudiants, de l'augmentation du nombre de publications, de l'accompagnement des collectivités pour que l'établissement se développe, il faut s'interroger sur l'absence de l'accompagnement de l'État par rapport à des dotations historiques. Le dynamisme n'est pas récompensé, il faut revoir le modèle, même si le modèle proposé en SYMPA 2 n'est pas celui qui va résoudre ce problème.

M.POUZAINT situe l'action de l'Université dans le cadre du service public d'enseignement, de formation, de recherche et de transfert technologique, d'appui aux territoires. S'agissant de la formation tout au long de la vie, il faut constater la faiblesse des validations d'acquis au niveau national, l'Université de Nantes n'étant pas la seule responsable de ce phénomène. C'est le système qui fait qu'à la fois les acteurs économiques et les partenaires, n'ont pas pris conscience de l'importance de cette formation dans la capacité économique à être fort sur les territoires. La présentation du budget traduit un véritable travail de fond à la fois de l'équipe mais aussi de l'ensemble de l'Université jusqu'au plus petit acteur sur le terrain depuis maintenant cinq ans. Plus de 75% du budget est lié aux dotations de l'État, directement ou par le biais de dotation recherche. Compte tenu du modèle, le budget présenté traduit une équation difficile à réaliser. S'agissant du Ministère, il est navré de l'épisode des crédits qui sont retirés puis remis. Obtenir six postes supplémentaires pour 2015 pour l'Université de Nantes, ne traduit pas les efforts de tous les acteurs de l'établissement. Il croit en l'Université de Nantes et en son potentiel pour avancer et s'en sortir, et il y a des fondamentaux sur lesquels il faut s'appuyer. Un certain nombre d'acteurs comme la CPU ou encore le CNESER, a alerté sur les difficultés des universités et sur cette équation impossible. Il n'y a pas eu la réflexion portée par les politiques, sur une réorganisation du système d'enseignement supérieur, avec plusieurs systèmes qui cohabitent côte à côte avec des règles différentes. Il en ressort que l'accueil de tous les étudiants est contrebalancé par l'obligation pour certaines Composantes de procéder au tirage au sort, à cause d'impossibilité physique. Globalement il est tenté d'approuver le travail de fond et de terrain fait par l'équipe présidentielle et par tous les services. Mais comme 75%

du budget est donné par l'État, il faut porter un message aux responsables politiques dans lequel il sera mentionné tout ce qui a été fait et l'amélioration des indicateurs de l'Université de Nantes. Il votera contre le budget pour l'insuffisance financière, l'absence d'accompagnement et de réflexion politique sur le système et non contre le travail accompli par l'ensemble des acteurs. A ce titre, il informe qu'avec certains membres du Conseil d'Administration, une action auprès des Députés a été engagée afin de les rencontrer et pour leur faire connaître la réalité du budget et leur montrer les impossibilités devant lesquelles l'établissement se trouve. En conclusion, il souligne que le budget présenté est sincère, mais dans les conditions actuelles, il ne peut le voter.

M.CATALA salue le travail effectué et la qualité de la présentation. Il félicite l'équipe présidentielle d'avoir réussi à présenter un budget, comprenant la solution la meilleure possible dans un contexte très difficile et particulièrement délicat à gérer. Il remercie l'ensemble de la communauté universitaire car derrière cette présentation globale, il y a les efforts de chacun, efforts politiques et de gestion sur le terrain, qui sont difficiles à assurer et assumer. La communauté universitaire dans son ensemble, se donne beaucoup de mal pour parvenir à faire fonctionner le plus décentement possible les Composantes et les laboratoires au quotidien. Il souligne que malgré le contexte, il y a des choses qui se passent bien au sein de l'Université et grâce à l'effort de tous. Il n'y a pas que des situations difficiles et conflictuelles au sein de l'Université, il y a aussi des formations qui fonctionnent bien, surtout lorsqu'il y a une maîtrise des flux et une concentration des efforts sur des formations ciblées. Le contexte politique est difficile, intenable car au niveau général de l'État, il y a des questions qui se posent, des choix qui ne sont pas fait, pour répondre au défi qui est posé de continuer à maintenir la structuration actuelle, avec des moyens supplémentaires pour le faire vivre. Ceci semble actuellement impossible, et l'État doit prendre des décisions courageuses pour permettre aux universités de maîtriser les flux, d'augmenter les recettes et d'assumer des missions dans un cadre idéal. Ces choix ne sont pas faits à l'heure actuelle et positionnent les établissements dans des situations impossibles. Malgré tout, et parce qu'il n'est pas là pour faire de la politique mais pour gérer au mieux l'établissement, il estime que le budget présenté est le meilleur possible et il soutient la politique et les efforts suivis par la communauté pour y parvenir.

M.BROCHARD salue la présentation qui est toujours de qualité depuis maintenant trois années. Il est difficile de faire plus transparent et plus complet que cette présentation. Il est en accord avec **LE PRÉSIDENT** sur le fait d'écrire à Madame La Ministre, ce qui est une bonne stratégie selon lui. Il regrette lui aussi le déficit de la dotation budgétaire de l'État et surtout la non compensation du GVT qui est latent depuis plusieurs années et il ne comprend pas que les pouvoirs publics n'aient pas perçu ce problème récurrent qui devrait être compensé définitivement. Il s'étonne aussi que l'établissement n'ait toujours pas eu le montant de la dotation globale de l'État avant de voter le budget qui selon lui est prévisionnel et non réel. Il partage les propos de **M.POUZANT** concernant le jeu du gouvernement de retirer, puis remettre les budgets ce qui a provoqué du stress à plusieurs reprises pour les personnels, notamment les contractuels qui se sont questionnés sur leur salaire de décembre, suite à la baisse de 20% de la dernière dotation. Il considère que la communauté universitaire a fait tout son possible et que l'équipe présidentielle doit être soutenue, c'est pourquoi il votera favorablement pour le budget. Sur ce qui a été présenté au CNESER le 15 décembre dernier, et notamment les six postes attribués à l'Université de Nantes, il souhaite savoir s'ils vont abonder la masse salariale ou être créés. L'UNAM et l'UEB et dans le contexte général, l'UBL a obtenue 29 postes, et il s'interroge sur ces postes, notamment de savoir s'ils seront ouverts aux personnes travaillant à l'UNAM. Dans la présentation de **M.BIAIS**, il a été indiqué la finalisation du schéma directeur du Numérique, dont il se félicite et pour lequel il souhaite une présentation en Conseil d'Administration depuis deux ans maintenant. Il souhaite savoir si ce schéma sera présenté et discuté auparavant dans l'instance prévue à cet effet par une délibération du Conseil d'Administration du 23 avril 2012, le COPIL TIC. Il souhaite donc savoir si ce COPIL sera réuni, alors même qu'il n'a pas été réuni depuis trois ans. Enfin il précise qu'il sera très attentif à la mutualisation des services et notamment celle du service informatique Santé Loire. Sur les six postes attribués à Nantes, **LE PRÉSIDENT** explique que le travail est déjà en cours pour rappeler au Ministère, l'engagement donné par le Directeur de Cabinet à l'époque, pour accompagner l'établissement à hauteur de 12 ou 13 postes sur 3 ans. Il annonce qu'il veut obtenir le même nombre de poste que l'an passé. Pour l'UNAM et l'UEB globalement, il y a 112 postes sur les trois ans. Étant donné que la COMUE UBL n'est pas encore sous le régime RCE, elle n'est pas opérateur de l'État, donc les postes sont des postes contractuels avec un focus sur les personnes qui sont actuellement dans les actuels PRES. S'agissant du schéma directeur du Numérique, **LE PRÉSIDENT** annonce que ce point devait être présenté en séance aujourd'hui, mais le point a été reporté au vu de l'indisponibilité du Vice-président aux Ressources Numériques.

S'agissant des capacités d'accueil et du tirage au sort, **M.GUEVEL**, en tant qu'enseignant dans une UFR directement touchée par ce tirage au sort, précise que ce système est insoutenable et totalement inégalitaire, car la sélection y est aléatoire. Sur le fonds de roulement, il souligne qu'il a évolué entre 2012 et 2014 mais pour 2015 il stagne, et souhaite connaître la raison de cette stagnation. S'agissant de la réorganisation des services et la mise en commun de services, il s'agit selon lui de faire en sorte qu'il y ait moins de services. Il considère que la politique menée par **LE PRÉSIDENT** et son équipe, est cohérente à l'égard des problématiques budgétaires et très difficile à mener. Les conséquences quotidiennes sur les étudiants et les personnels sont difficiles sur le terrain mais sont un mal nécessaire compte tenu de la situation. Il a le sentiment qu'une partie des débats doit être portée ailleurs, notamment au niveau national. Il partage les propos de **M.POUZAIN** sur le fait de saisir les députés de l'enjeu des universités, car ils sont les meilleurs interlocuteurs pour faire remonter au gouvernement ce type de contestations. Il trouve navrant que l'État n'ait pas pris en compte la jeunesse dans sa politique de l'enseignement supérieur. La démarche que propose l'équipe présidentielle de voter le budget et de négocier ensuite, lui apparaît comme étant la bonne. En effet en l'absence de montant global de la dotation, il est possible d'exposer ces arguments au Ministre de tutelle afin qu'elle les entende pour augmenter la dotation par rapport à 2014. Il a la conviction que **LE PRÉSIDENT** et son équipe feront ce qu'il faut derrière pour négocier et tenter de convaincre. Il votera pour ce budget. **LE PRÉSIDENT** précise qu'il est lui-même intervenu auprès de chaque député local afin de faire des actions convergentes pour le même objectif. Sur le fonds de roulement, **M.BARBU** rappelle qu'il était très important il y a quelques années et qu'en 2015, il ne sera pas possible de le rehausser, vu la faiblesse des résultats. La partie non fléchée actuellement est de 4 millions d'euros, ce qui est extrêmement bas, mais l'objectif est de le rehausser. **M.BIAIS** précise que pour 20%, il s'agit d'une réserve de précaution dans la mesure où le budget définitif n'est pas connu, qui ne touche que le fonctionnement et pas le personnel, et pour laquelle certains services communs ont été sanctuarisés, par exemple comme le SUMPPS ou le SUJO, afin que les services qui sont directement en relation avec les étudiants, ne soient pas touchés.

M.BELLETTRE partage les inquiétudes des uns et des autres sur les difficultés d'ordre national. Il votera ce budget car il le trouve sincère et inspire confiance ; cela fait trois années que le budget est voté avec des choix qui sont à son sens raisonnables et qui permettent à l'établissement d'inspirer confiance. Au sein des Composantes, l'inquiétude de la fin d'année 2012 est nettement retombée. Il partage l'opinion de **M.POUZAIN**, le fait qu'il y ait 1000 étudiants en plus est une bonne chose et un indicateur positif. C'est aussi une bonne chose qu'à la Roche sur Yon, les collectivités locales et les entreprises choisissent l'école de l'Université pour développer des axes de coopération. Il reconnaît avoir la chance d'appartenir à une Composante qui a fait le choix d'avoir beaucoup de ressources propres notamment par le biais de la formation continue, de l'apprentissage, des projets d'étudiants ou encore par la recherche. Ceci laisse une marge de manœuvre et permet de continuer d'exercer ses missions de service public. Comme l'a dit **LE PRÉSIDENT**, il y a une dynamique d'établissement qu'il ne faut surtout pas arrêter, et si l'Université passait sous tutelle, ce serait dramatique pour cette dynamique. Voter maintenant le budget avant d'avoir la dotation lui semble aussi la bonne méthode afin d'appuyer encore plus fort lors de la négociation, en insistant sur le fait que les établissements sérieux doivent être récompensés ou en tous les cas, ne pas être sanctionnés.

MME ISHOW souhaite accompagner les propos de **M.BELLETTRE** en disant que tous les efforts que l'équipe présidentielle investit notamment pour réorganiser l'Université sont à destination des personnels mais aussi des étudiants. L'investissement et la dynamique sont indispensables pour essayer de faire évoluer l'établissement. Avoir face à soi une administration qui répond de manière très efficace et qui soutient aussi bien les personnels que les étudiants, inversement par effet miroir, les personnels et les étudiants souhaitent à leur tour s'investir. Cette dynamique que **LE PRÉSIDENT** a insufflée, va certainement trouver un rebondissement pour que les personnels trouvent aussi, de leur côté, une nouvelle manière de repenser l'Université. Repenser le modèle de l'Université doit se faire de manière positive sans fatalité. Il faut se projeter dans l'avenir et peut être que la situation actuelle est trop confortable. Elle prend l'exemple de pays bénéficiant de matières premières à volonté qui ne faisaient pas forcément l'effort de rationaliser, au détriment d'une qualité et d'une originalité dans la manière de faire. L'Université de Nantes doit être à l'image de sa ville et réinventer son environnement, sa manière d'envisager les études, afin d'être encore plus dynamique, et faire preuve d'originalité par rapport aux autres régions et aux autres établissements. Elle estime qu'il ne faut pas attendre trop de l'État qui ne peut plus contribuer à 100% les dotations. Les entreprises sont des acteurs trop souvent négligés et qui doivent se sentir complètement intégrés dans notre système, pas seulement au niveau d'une fondation. Les entreprises doivent se sentir responsables dans la formation des jeunes. Elle votera pour ce budget qui montre tous les efforts accomplis par l'équipe

présidentielle et dont le déficit de 1.3 million d'euros est finalement bien dérisoire à côté de choix comme le soutien de l'État à un programme de recherche de plus de 274 millions d'euros par exemple.

MME ROYER estime que le budget n'est pas seulement sincère, il est aussi optimisé par les efforts de l'équipe présidentielle. Elle votera pour ce budget car elle estime que **LE PRÉSIDENT** dans son discours a toujours été pour le bien-être des étudiants. Néanmoins elle considère que **LE PRÉSIDENT** se doit de remonter au Ministère le discours selon lequel l'établissement est un acteur de la formation et de la société d'avenir et du savoir. Il y a un manque complet et déplorable de prévisions alors même que la politique menée actuellement s'efforce d'amener 80% des élèves de terminal à obtenir le baccalauréat. Il faut faire des statistiques et des probabilités pour ne pas aboutir à une équation impossible. Il est de la responsabilité du Ministère que de régler les problèmes d'orientation en amont avec les lycées. S'agissant des propos de **MME ISHOW** sur les entreprises, elle souligne qu'elle appartient à une Composante qui travaille beaucoup avec les entreprises, qui sont à l'écoute et qu'il y a de nombreux échanges fructueux. Il ne faut pas rougir de la qualité de nos formations, les étudiants vont loin et l'Université est certainement trop discrète. Il faudrait peut-être motiver les entreprises et leur donner des signaux d'alarme pour les mettre devant le fait accompli. Les étudiants formés à l'Université ont vocation à rejoindre ces entreprises. **LE PRÉSIDENT** assure qu'il est déterminé à faire remonter toutes ces informations à Madame la Ministre.

MME JOLLIET tient à remercier le travail de l'équipe présidentielle et à les féliciter pour leurs efforts courageux et soutenus dans la recherche de solutions pérennes, car il ne s'agit pas seulement du budget 2015, mais aussi des efforts qu'ils ont menés depuis 2012. Les Composantes de l'ensemble Santé participeront à leur côté à ces efforts tant du point de vue de la réorganisation administrative évoquée que de l'apport de ressources propres au niveau des contrats recherche, de l'organisation d'une formation continue mieux structurée et mieux présentée. Il s'agit aussi de rassurer les personnels, ce qui est facilité par le didactisme avec lequel **M.BARBU** a présenté le budget, elle tient d'ailleurs à l'en remercier.

MME DIKONGUE tient à remercier pour cette présentation honnête, claire et sincère malgré le déficit constaté. Elle votera pour ce budget. Cependant à titre personnel, elle est inquiète de ce déficit et de la négociation ultérieure, imposée par l'État. Il est temps que l'État prenne ses responsabilités et arrête de jouer avec les universités en ajoutant puis retirant des crédits. **LE PRÉSIDENT** rappelle que la dotation va arriver plus tard et qu'il va s'en servir comme d'un levier de négociation. Ce budget est donc prévisionnel et parce que la dotation n'est pas connue, il faut s'en servir.

MME SAMI pense que depuis quelques semaines, au niveau de la CPU et de l'État on assiste à un jeu de dupes dont les universités, les universitaires, les étudiants, et le service public, sont les enjeux actuels. Il s'agit d'une farce, qui serait amusante si les conséquences actuelles et attendues pour les universités, les étudiants et le service public, n'étaient pas si graves. Voter contre ce budget n'aura pas de conséquences sur celui-ci mais il faut quand même en tant qu'administrateurs, il y ait une prise de conscience. On nous dit que l'Université est à la fin du modèle. Il y a une conception du service public en général et une conception de l'université en tant que service public, qui sont en train de disparaître. L'université en tant que service public d'enseignement, de recherche, de qualité et ouvert à tous, et pas seulement ouvert à ceux qui auront les moyens de payer des frais d'inscription, se confronte à un autre modèle dont malheureusement les contours sont inconnus. Actuellement elle estime contrairement aux propos de **M.GUEVEL**, que les personnels réagissent. Il y a une page qui se tourne, sans que l'établissement soit vraiment en mesure d'y changer quoi que ce soit.

Au vu des dernières interventions, **M.RANSON** souhaite réaffirmer l'attachement de l'UNEF au service public de l'enseignement supérieur, dont le financement doit être public. Il continuera de se battre localement et nationalement pour que l'État reste le garant des conditions d'études et de la pérennité de l'université publique. Il souhaite revenir sur les propos de **M.SALZMAN**, qui le 5 décembre dernier soulignait que « nos combats doivent être poursuivis en premier lieu sur le terrain budgétaire », et qui s'interrogeait aussi sur la façon dont sera traité l'enseignement supérieur dans les années à venir. **M.RANSON** précise que le débat sur le budget n'est pas une question locale, il ne s'agit pas seulement de se prononcer pour ou contre le budget prévisionnel de l'Université de Nantes, mais il s'agit d'une bataille nationale ; demander le report de vote lui semblait être un message politique intéressant. L'ensemble des universités, la CPU, les syndicats, les administrateurs de nombreuses universités, font front commun pour dire non au Ministère.

M. POUZAIN rappelle l'importance de la formation tout au long de la vie. Il est noté dans la présentation qu'au niveau de la formation continue, la Direction d'Appui à la Formation continue serait réorganisée. Il s'interroge afin de savoir si l'établissement a un plan pluriannuel avec une visibilité et une vision du service à cinq ans. Il souhaite aussi connaître les points sur lesquels le développement va se faire. S'agissant de l'opération Nouveau Tertre, il s'agit globalement d'une réorganisation des services et des implantations avec la fermeture d'un certain nombre de sites, notamment le site de Joffre. Pour ce site, il souhaite savoir s'il y a un plan pluriannuel sur cinq ans, pour aider l'IUT de Nantes à se restructurer sur le site principal de la Fleuriaye. Il n'est pas sain de faire une réorganisation par petits morceaux, au fil de l'eau. Il doit y avoir une visibilité avant tout et qu'ensuite les opérations successives s'inscrivent dans le cadre d'un plan. Il ne lui apparaît pas satisfaisant de faire des opérations au coup par coup sans visibilité pour l'ensemble des acteurs à la fois pour l'Université mais aussi pour les acteurs locaux. S'agissant du site Joffre, **LE PRÉSIDENT** souligne que la programmation s'est faite sur trois CPER, ce qui avait du sens et qui n'est pas habituel, l'établissement étant le seul à le faire. Il est donc bien prévu de quitter le site. Il estime avoir eu raison de ne pas faire une demande CPER pour construire sur le site de la Fleuriaye à Carquefou, car au vu du CPER aujourd'hui, l'établissement ne l'aurait certainement pas obtenu. Il a fallu anticiper le déploiement de l'IUT, comme il l'a déjà répété à plusieurs reprises, avec le département GEA sur le site du Tertre près du LEMNA et le département informatique près du LINA. Les aménagements et les présentations du CER sont dans cette logique avec la réserve et la demande du Directeur de l'IUT qu'il comprend et qu'il défend, sur la lisibilité de l'IUT dans cet ensemble. Sur la formation tout au long de la vie, **M. BARBU** estime qu'il est réducteur de ramener ce domaine sur un simple plan budgétaire sur cinq ans. En réalité, le plan d'action est très clair et il s'agit d'affirmer la présence de l'Université dans les formations longues, diplômantes, tout au long de la vie ce qui représente une demande incontestable de la part des entreprises et de la part des personnels actifs. Sur l'autre terrain, l'Université n'est pas présente, et il s'agit d'un axe majeur de développement. **M. BARBU** rappelle que **M. LENOIR**, Directeur de la Direction d'Appui à la Formation Continue, travaille beaucoup sur cet axe ; il s'agit d'être présent et de répondre au besoin de formations de plus en plus courtes, qualifiantes ou non, en intégrant du personnel d'entreprises dans les modules déjà existants, exprimés par les chefs d'entreprises, multi-thématiques et pluridisciplinaires. Il s'agit de faire appel à différentes compétences dans les Composantes, et seul un service central peut le faire.

MME VADE souhaite porter à la connaissance des administrateurs la décision de Monsieur le Recteur sur le projet de budget 2015. Il présente certes un déséquilibre pour la quatrième année consécutive, mais il est approuvé par le Recteur compte en raison de l'absence de notification connue à ce jour du montant de la dotation et des mesures déjà prises par l'Université dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Il conviendra malgré tout de présenter au plus près de la notification définitive, un budget rectificatif afin d'intégrer les éléments connus de part la notification et notamment les éléments supplémentaires, afin de travailler sur le déficit présenté et le fonds de roulement.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour et 7 voix contre :

- **Le budget initial de l'Université de Nantes pour l'année 2015, d'un montant de 316 109 891 euros;**
- **Le plafond global des emplois à l'Université de Nantes, fixé pour l'année 2015 à 3 531 équivalents temps plein travaillés (ETPT).**

POINT 7 : APPROBATION DU DISPOSITIF DE CONTRIBUTION DES CONTRATS DE RECHERCHE AUX POLITIQUES INSTITUTIONNELLES DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES INFORMATION DE LA CR ET AVIS DE LA CPCA)

M. BENHAMOU présente les préconisations d'un travail qui dure depuis deux ans maintenant. Il s'agit d'un véritable travail de fond sur les contrats de recherche, la politique de recherche basée sur les contrats, l'impact en termes de coût sur l'établissement et les laboratoires. Une commission a été instituée, à laquelle ont participé des élus, des Directeurs de laboratoires, des Directeurs de Composante, sous la direction de **MME CASTELAIN**.

M. BENAHMOU présente le dispositif en détails. Avant le passage aux RCE, il y avait moins de discussion autour du modèle économique des universités et la pratique était principalement de remettre la somme versée par le financeur directement à l'équipe de recherche et au porteur de projet. Après le passage aux RCE, il a été mis en évidence que les projets avaient un coût global pour

l'établissement et qu'il fallait en tenir compte d'une manière ou d'une autre. Concernant le financement des laboratoires, on est passé d'une dotation récurrente, seul moyen de financer de la recherche par les laboratoires avec les contrats industriels, à un réel financement par projet directement aux équipes. Ceci a considérablement diminué les moyens des laboratoires pour développer leur propre politique de recherche.

M.BENHAMOU explique que l'Université de Nantes est la seule à adopter ce dispositif au niveau national, mais celui-ci est déjà appliqué à l'étranger depuis longtemps dans les grandes nations de recherche, et dans les pays émergeant depuis récemment. La France est plutôt restée sur une notion de prélèvement. Il explique qu'à sa demande une bonne partie des universités françaises a été sondée, et il s'est aperçu qu'en général il y a un reversement de pratiquement tous les fonds dans les équipes et des prélèvements relativement minimalistes des universités. En 2013, lors de cette étude, il s'est avéré que tous les établissements étaient en pleine réflexion sur le sujet pour progresser. Suite aux Assises de l'ESR et au rapport de **M.BERGER**, la mesure n°65-535, propose d'augmenter le préciput des projets à hauteur de 30%, dont 15% seront versés à l'établissement hôte et 15% pour le laboratoire. Ceci a conforté la réflexion engagée au sein de l'Université de Nantes et il a fallu collectivement définir des objectifs et un modèle économique. L'objectif principal est bien évidemment le développement de la recherche au sein de l'Université, mais aussi la simplification et le soutien administratif et financier à la recherche et l'aide au montage de projets. Il faut aussi définir un modèle économique pour mener à bien les projets dans de bonnes conditions et couvrir les coûts marginaux engendrés par les projets sur les infrastructures, pour faire monter en puissance les services support et pour rééquilibrer les rapports récurrents pour un retour vers les laboratoires.

La commission a fait un travail remarquable, pas seulement sur des calculs de pourcentage, et a posé des règles et des principes et les moyens de les faire appliquer. **M.BENHAMOU** présente les différentes préconisations et rappelle que le CNRS avait fortement poussé pour aller dans le sens d'une vision globale des UMR. L'objectif de toutes ces préconisations est d'améliorer l'efficacité des services de gestion au niveau central et des services financiers des composantes et des laboratoires et l'interaction avec les structures externes avec la mise en place d'une tarification de personnels. Le cas de Capacités sera vu à part car il y a autant de fonctionnement que de cellules de compétences, avec un travail de fond à mettre en place.

La proposition de répartition s'appuie sur un grand principe : 20% sauf cas contraire dans le règlement du financeur, vont à l'établissement. La répartition est la suivante : un quart de participation au coût d'infrastructure (coût lié au bâtiment, de fonctionnement et autres) ; un quart d'appui à la politique contractuelle ressources humaines, car la plupart de ces contrats sont liés à des recrutements nombreux, nécessitant un soutien et un accompagnement ; un quart au laboratoire ; un quart pour la recherche en central, dont la moitié revient à l'ex Bonus Qualité Recherche et l'autre moitié à l'organisation efficiente des services afin d'aider au maximum les laboratoires. Tout ceci se fait après déduction des coûts forfaitaires de la SATT, opérateur de l'Université surtout en termes de propriété intellectuelle et de rédaction de consortium avec les industriels.

Sur l'IRT, il faut différencier deux cas : la mise à disposition sur l'IRT où 100% reviennent à l'établissement et la sous-traitance intellectuelle et dépenses de fonctionnement, où dans ce cas, 20 % sont reversés à l'Université. Pour les contrats gérés par Capacités, il n'y a plus lieu de solliciter les personnels de l'établissement.

Le nouveau dispositif s'appliquera à partir du 1^{er} avril 2015, sans aucune rétroactivité.

M.GUEVEL souhaite connaître les avis des différentes instances qui ont eu à se prononcer sur ce dispositif. **M.BENHAMOU** informe de l'avis favorable de la Commission de la Recherche, de la Conférence des Directeurs des Unités de Recherche.

MME ISHOW souligne le paradoxe qui consiste à vider des fonds récurrents de financement sur des projets dont une partie est finalement redonnée à l'établissement. Elle trouve que ceci complique le système et multiplie les structures de financement. Tout ceci tient au dispositif de l'appel à projets en lui-même plutôt qu'au dispositif que l'Université cherche à mettre en place. S'agissant de l'ANR, elle précise que l'argent vient de l'État, donc augmenter le préciput de l'ANR revient à diminuer le nombre d'ANR. Elle souhaite savoir si l'État s'est engagé à maintenir les dotations ANR indépendamment de l'augmentation du préciput. **M.BENHAMOU** précise qu'il y a une baisse de la dotation de l'ANR. Il précise que si l'on reste dans la logique, il y a un coût des contrats qui est un peu plus global que le coût dépensé par l'équipe qui fait le contrat. Il n'y a pas moins d'argent sur la recherche, il est simplement dépensé différemment. **MME ISHOW** précise qu'elle ne

remet pas en cause les appels à projets, mais qu'il s'agit d'une généralisation qui selon elle, est au-delà du raisonnable. Il y a un aspect sur le choix qu'un enseignant-chercheur va faire pour faire porter son contrat auprès de l'Université ou auprès du CNRS. Ce qui est attendu est un service de qualité au niveau du fonctionnement mais aussi au niveau des prélèvements comme la TVA. Elle a déjà été confrontée en tant qu'enseignant-chercheur à une situation où on lui avait demandé de dépenser une subvention versée le jour même, ce qui s'était révélé catastrophique. A contrario, hier, il lui a été demandé la même chose et tout s'est bien déroulé, mais cette fois-ci elle a été accompagnée par un service très réactif de l'Université, et elle tient à remercier chaleureusement **M.BRANCHEREAU** pour avoir fait preuve d'un soutien exemplaire. Le staff administratif des laboratoires a le sentiment de ne pas être toujours entendu et peut parfois comparer les services rendus par le CNRS ou l'Université. Certaines remarques lui ont été remontées concernant par exemple la justification avec une démultiplication du nombre de pièces demandées par les services de l'Université. Il est parfois demandé aux secrétaires de laboratoires d'avoir des prérogatives de gestionnaire. C'est tout ce dialogue et cet accompagnement qui n'est pas pris en compte au niveau de l'Université.

MME OBLE souhaite connaître la différence entre la SATT et Capacités. **LE PRESIDENT** souligne qu'il souhaite faire un point d'information et de présentation de ces diverses structures en Conseil d'Administration afin d'entrevoir le paysage complexe et l'architecture. **M.BENHAMOU** informe que Capacités est une filiale de l'Université qui s'intéresse principalement aux contrats directs avec les industriels, contrats pouvant aller de la prestation de service, jusqu'à la prestation de recherche, voir jusqu'à la coopération sur des sujets communs. La structure est divisée en cellules thématiques, en lien direct avec les laboratoires et les équipements de l'Université. La SATT est un opérateur commun à l'ensemble des deux régions, à l'ensemble des universités et une partie des écoles. Il gère la propriété intellectuelle et la rédaction des contrats de consortium dans les projets où l'établissement est associé à des industriels. **MME OBLE** souligne qu'elle pensait que la structure en charge de la valorisation de la recherche et de la négociation des contrats de recherche, était l'UNAM. Pour schématiser, **LE PRESIDENT** précise que quand un chercheur a un projet, il rencontre le pôle contrat qui va faire l'aiguillage en fonction des différents contrats possibles avec Atlanpôle, SATT ou encore Capacités. Il s'agit de faciliter la démarche du chercheur tant sur le fond que sur la forme.

M.CATALA précise que depuis longtemps cette clarification et cette nouvelle répartition étaient attendues et souhaitées par de nombreux Directeurs de Laboratoires. Il fallait clarifier les prélèvements et avoir une règle commune, pour savoir à qui allait l'argent prélevé. Il peut y avoir débat sur le montant de ce prélèvement, mais il rappelle que le prélèvement se fait pour l'amélioration du fonctionnement global de la recherche. Cette répartition en quatre quarts est très simple et il se félicite qu'une partie revienne au laboratoire pour son propre fonctionnement de la recherche. Il estime qu'il faut clarifier vis-à-vis des personnels de laboratoire ce qu'apporte véritablement l'Université dans cette gestion globale des projets, car ceci est très différent d'un laboratoire à l'autre. Certains laboratoires sont très autonomes, d'autres très dépendants des services centraux, les situations sont donc de ce fait très variables. Ceci est aussi très différent d'un projet à un autre, selon la nature même du projet. Il évoque le problème des fédérations de recherche, et notamment de la MSH, qui peut éventuellement porter des projets. La répartition entre structures n'est pas claire, quand il y en a plusieurs qui cohabitent dans un même projet, structures fédératives et laboratoires. La solution de facilité serait de répartir par moitié entre les deux, mais ceci va réduire encore plus les financements qui reviennent. Il souhaite des règles plus spécifiques sur ces cas-là notamment pour la MSH. **M.BENHAMOU** explique que la répartition est claire, puisque c'est le porteur du projet, laboratoire ou structure de recherche porteuse qui reçoit ce quart. Il s'agit d'un cas où les acteurs ont le choix, surtout s'il y a plusieurs structures engagées. Sur la MSH, **M.BIAIS** informe que le passage du GIS à l'USR va se traduire par la prise en charge intégrale par l'Université de Nantes des frais d'infrastructure à hauteur de 80.000€, dès la mi-janvier 2015. Il s'agit d'un exemple pour démontrer le service rendu autour des contrats de recherche mais aussi tous les coûts que l'Université assume en matière d'infrastructure. Les EPST se désengageant complètement de la gestion des locaux, l'Université est donc la seule à prendre en charge ces frais d'infrastructure pour les Instituts de Recherche en Santé (IRS) ou pour la MSH. S'y ajoute l'accompagnement des personnels contractuels, puisque l'établissement contrairement aux EPST, ne s'interdit pas de CDiser les compétences en matière de recherche. Il rappelle que les chiffres sont passés de 30 à 90 CDI en moins de deux ans.

Pour revenir sur les propos de **MME ISHOW**, **MME CARON** souligne que pour les contrats avec Capacités, la gestion est faite en interne du laboratoire. Ce sont les personnels du laboratoire, EPST ou Université, qui effectuent la gestion. Augmenter les frais de gestion représente donc un vrai problème. Elle souligne d'autres difficultés étant donné que Capacités ne gère pas la masse salariale correspondant aux vacations, et n'a pas compétence en termes d'achat sur les marchés publics. Ceci rajoute donc un cran administratif dans la préparation des dossiers puisqu'il faut répondre aussi aux

exigences de Capacités. Avec la mutualisation annoncée des services, s'il y a encore moins de personnels, il va être difficile pour les services centraux d'assurer cette mission. Elle s'interroge sur les contrats portés par l'Université mais dont une partie est réalisée sur une autre université, qui sera elle aussi en droit de réclamer des frais d'infrastructure. Enfin elle souhaite connaître les indicateurs de la qualité du service rendu. **M.BENHAMOU** informe qu'aucun indicateur n'a été mis en place mais l'établissement s'est engagé à faire des enquêtes auprès des utilisateurs tous les ans. Sur les contrats multi-universités, il explique qu'il y a des reversements à l'université porteuse qui récupère alors la partie qui lui revient et elle est alors en droit de les gérer à sa manière. La répartition entre les universités est faite de façon claire ; la partie « frais de gestion » est répartie au prorata sur l'ensemble des universités.

MME SAMI souhaite que le support de présentation soit mis en ligne pour les administrateurs. S'agissant de l'IRT, et des « 100% de mise à disposition », elle souhaite savoir s'il s'agit du salaire chargé. Pour les frais qui reviennent à l'hébergeur, elle souligne qu'il faut chiffrer l'ensemble des frais, lorsque l'hébergeur n'est pas l'Université de Nantes, mais par exemple, l'École des Mines, le CHU, l'École Centrale, car ceux-ci pourraient rapidement être importants. Elle souhaite faire remarquer que les 70 millions qui ont été rétablis dans le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, seront pris sur les projets et les contrats ANR, sachant que les dotations ANR ont considérablement baissé depuis le début. **M.BENHAMOU** précise que 100% de ce qui est reversé par l'IRT à l'Université, peu importe le montant, revient à l'établissement. Sur la question de l'hébergement, il faut s'interroger plus particulièrement à l'IEMN pour le CNRS, car sur l'École des Mines, il y a un reversement, calculé au prorata du nombre de chercheurs. **LE PRÉSIDENT** souhaite que soit étudiée en détails la symétrie sur chaque laboratoire ; par exemple pour Subatech, le reversement est de 25.000€. Inversement lorsqu'il y a des chercheurs de l'École des Mines, dont le LEMNA, la contrepartie n'est pour le moment pas chiffrée. Il faut regarder l'ensemble d'un bloc afin de trouver des partenariats équilibrés. L'Université ne doit pas toujours être celle qui assume tout.

M.BELLETTRE souligne que ce n'est pas seulement au niveau de ce Conseil d'Administration qu'il faut être pédagogue. Les sigles, le jargon dans tout ce qui est valorisation de la recherche deviennent extrêmement nébuleux, et pourtant il rappelle qu'il le vit au quotidien. Pour illustrer l'extrême complexité actuelle, il explique qu'il est en train de négocier une prestation avec une PME pour un travail d'environ trois mois. A l'issue d'une première réunion avec le pôle contrats, il lui a été demandé de réunir un trop grand nombre d'acteurs : Atlanpôle, la SATT, l'ingénieur filière de l'espace entreprise, et Capacités. Il souligne que **M.BROUSSE** a commencé à faire de la pédagogie auprès des collègues, mais il faut continuer.

MME TRICHET remercie pour le support de présentation qui est très clair et apporte effectivement les arguments pour comprendre et justifier l'ensemble et souhaite aussi sa mise à disposition auprès des administrateurs. Elle remercie aussi d'avoir temporisé l'application de ce nouveau dispositif par rapport aux contrats qui étaient déjà en cours. Elle souhaite connaître le pourcentage de contrats portés par des universitaires qui actuellement échappent en gestion du projet à l'Université. Ceci peut être un indicateur par la suite pour la prise de conscience par les universitaires qu'ils ont à disposition des services pour les aider et leur fournir une qualité d'accompagnement. **M.BENHAMOU** indique qu'il n'a pas d'idée précise de ce pourcentage-là. Il y a un certain nombre de portage de projets par des organismes et d'autres établissements qui sont difficiles à vérifier. Il signale qu'une partie de l'argent récupéré va servir à muscler les services centraux pour un meilleur accompagnement, et selon lui il faut que lors de l'amorçage du dispositif, les collègues en prennent bien conscience et jouent le jeu de l'Université afin que l'établissement récupère plus de contrats.

M.POUZANT insiste sur la pédagogie à avoir vis-à-vis des collègues en interne de l'établissement. Il est fondamental de ne pas raisonner au coût marginal, mais se dire qu'en tant que membre de l'Université, il faut contribuer au développement de celle-ci. Il n'y a pas d'autre discours possible. Lorsque les recettes de l'enseignement sont perçues par l'établissement, elles servent directement à l'enseignement, au fonctionnement, aux infrastructures et au fonctionnement des services centraux, et ce doit être la même chose pour la recherche. Il souligne qu'il faut pour cela engager le travail de simplification administrative et de délégation. Pour engager un plan d'action, il faut des indicateurs qui soient fiables.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions le dispositif de contribution des contrats de recherche aux politiques institutionnelles de l'Université de Nantes.

POINT 8 : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE HOMMER « FREQUENTATION, USAGES ET GOUVERNANCE DES AIRES MARINES PROTEGEES » ET DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES A CETTE STRUCTURE (APRES AVIS DE LA CR)

M.BERNOUSSI présente la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique et les différents objectifs de cette structure. Il s'agit de comprendre les écosystèmes du milieu marin et d'acquérir une connaissance fine des activités humaines en lien avec la mer. Ce GIS implique un certain nombre de partenaires. Pour l'Université de Nantes, le laboratoire moteur impliqué est le LEPG, hébergé à l'IGARUN.

MME SAMI souhaite savoir s'il y a d'autres frais, mise à part la mise à disposition des personnels. **M.BERNOUSSI** souligne qu'aux termes de la convention, il n'y a aucun autre frais.

MME ROYER remarque qu'un personnel de sa Composante travaillant en équipe de mer, n'est pas concerné. **M.BERNOUSSI** précise qu'il ne s'agit pas de la personne à l'origine de la constitution du GIS, mais une fois que l'Université aura adhérer, le travail sera possible avec tous les acteurs.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 2 abstentions, la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique HomMer et l'adhésion de l'université de Nantes à cette structure.

POINT 9 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS POUR L'ANNEE 2015 (APRES AVIS DU CT ET DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente la revalorisation. Depuis le début de son mandat, **LE PRESIDENT** a tenu à la fois à reconnaître l'implication des agents avec toute une série de revalorisations de régimes indemnitaires mais aussi à réduire les disparités entre les filières. Malgré le contexte contraint, la Commission Primes du 3 novembre, a travaillé sur des hypothèses de revalorisation de la prime à hauteur de 9.99% pour la catégorie C, à hauteur de 6% pour la catégorie B, ce qui en moyenne va conduire à 200€ par an et par agent et donc engendrer un surcoût pour l'établissement de 174.000 €. Il s'agit aussi de maintenir un différentiel entre le dernier grade de la catégorie B et le premier de la catégorie A. L'ensemble de ces mesures a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 novembre 2014.

M.BROCHARD salue cette revalorisation et la promesse tenue par **LE PRESIDENT** d'avoir mis en place une réelle politique de revalorisation pluriannuelle surtout dans ce contexte contraint. Il souligne que les personnels apprécient cette reconnaissance du travail effectué au sein de l'établissement. **LE PRESIDENT** précise qu'il s'agit d'un réel choix politique compte tenu du contexte. Il y a un effet cumulatif de l'ensemble des mesures qui sont prises au fur et à mesure des années.

MME SAMI souhaite savoir si les PFR entrent dans ce cadre-là. **M.BERNOUSSI** informe qu'il est clairement indiqué qu'elle n'entre pas dans ce cadre de revalorisation.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS pour l'année 2015.

POINT 10 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU DISPOSITIF DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE (APRES INFORMATION DU CT ET AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente la mise en conformité du dispositif pris par une délibération du Conseil d'Administration du 14 mai 2013, avec le décret du 19 mai dernier. Le projet personnel n'est plus éligible au dispositif.

MME CARON s'interroge sur « le projet personnel ». **MME LORET** souligne qu'il n'y a pas de définition précise et qu'il faut le définir a contrario, au vu des conditions d'activation du départ volontaire, lorsque le projet n'entre pas dans ce cadre, il est considéré comme personnel.

MME SAMI rappelle que peu de personnels le demandent. A l'époque de la mise en place de ce dispositif, elle avait voté contre, car au moment où le dispositif avait été modifié, un enseignant chercheur l'avait demandé, et elle n'avait pas trouvé cette démarche très élégante de modifier les conditions au moment même où un personnel le sollicitait. Elle continuera de voter contre ce dispositif, sur le principe.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la modification du dispositif de versement de l'Indemnité de Départ Volontaire (IDV).

POINT 11 : APPROBATION DU TAUX DE VACATION DES INTERVENANTS

M.BERNOUSSI rappelle qu'il existe une grande diversité d'intervenants au sein de l'Université de Nantes : des vacataires qui assurent des tâches d'enseignement, des vacataires de recherche et qui bénéficient d'un dispositif spécifique. Il y a aussi des vacataires qui interviennent sur des tâches limitées et précises, par exemple des intervenants qui s'inscrivent dans un dispositif horaire très simple, ou encore les étudiants qui sont recrutés dans les files d'accueil pour les chaînes d'inscription, pour qui le taux de vacation n'est actuellement pas défini. Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter un taux sur la base duquel les vacataires seront rémunérés. Le taux proposé est le taux horaire du SMIC de 9.53€ brut, ce taux pouvant être multiplié par un coefficient allant de 1 à 4 en fonction d'un certain nombre de critères : forte technicité ou expertise, ou des contraintes spécifiques, géographiques ou horaires.

M.KERBOURC'H fait remarquer que le taux du SMIC changeant tous les ans au 1^{er} janvier, il est préférable de ne pas préciser le montant.

MME OBLE souligne qu'il va donc y avoir des vacataires pour qui il va être demandé une activité principale pour des missions d'enseignement, et d'autres pour qui l'obligation d'emploi principal n'existe pas. **M.BERNOUSSI** souligne que pour le vacataire chargé d'enseignement il y a des critères, et un dispositif à part.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, le taux de vacation des intervenants.

POINT 12 : APPROBATION DE DEMANDES DE CREATION, DE MODIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT DE DIPLOME UNIVERSITAIRE (APRES AVIS DE LA CFVU ET DE LA CPCA)

M.AVERTY présente le dossier de demande de création du DIU « Adolescents difficiles ».

MME OBLE s'interroge sur le choix d'en faire un Diplôme Inter Universitaire plutôt qu'un master 2 en psychologie « Enfants difficiles », d'autant plus qu'au vu du dossier, il n'y a pas de niveau de diplôme ni de fiche RNCP. **M.AVERTY** souligne que globalement un Diplôme Universitaire ou Interuniversitaire s'adresse à un certain nombre d'acteurs, qui souvent ne sont plus des étudiants mais plutôt des professionnels qui veulent se spécialiser dans une thématique précise. Le transformer en master 2 exigerait pour les personnes qui souhaitent y entrer, des compétences de niveau master 1. Or au vu du dossier, il est accessible à toute personne ayant un bac+2. Il s'agit donc d'un public ciblé tel que les assistantes sociales, les infirmiers, les gendarmes ou encore les médecins. Ce public souhaite une nouvelle qualification dans une spécialisation bien précise et non un diplôme de master. **MME JOLLIET** précise que le public est extrêmement varié et ne comporte pas forcément de personnes ayant un niveau master 1, ou qui n'ont pas la possibilité d'interrompre leur activité professionnelle le temps d'un stage et d'un suivi d'enseignement de master 2. Le format DIU correspond beaucoup mieux aux attentes du public visé.

MME CARON fait remarquer que la description de la formation dans le cadre du diplôme est à son sens relativement succincte et notamment sur l'aspect « approche nouvelles thérapies et pathologiques de l'adolescence », en particulier les troubles du comportement. Elle estime que de ce fait, il est difficile de se faire une idée du contenu de la formation. **MME JOLLIET** souligne que le document présenté ici est une synthèse par rapport à la maquette totale qui montre bien ligne à ligne les différents sujets évoqués. **MME CARON** s'interroge surtout sur le volet « nouvelles thérapies ». **MME JOLLIET** explique que chez l'adolescent, lors de thérapie médicamenteuse en psychiatrie, initiée brutalement, il a été relevé des problèmes particuliers

notamment de suicide lors de traitement sous antidépresseurs, ce qui a amené les professionnels à mettre en place de nouvelles techniques de psychothérapie. Ces techniques sont mises en valeur et choisies avant le traitement médicamenteux. **LE PRÉSIDENT** souligne que les questions sont légitimes, et que les DU et DIU doivent passer en Conseil d'Administration pour le volet financier, mais il rappelle qu'il y a une instance qui les a étudié en détail, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. **M.AVERTY** informe que ce DIU a été visé par la commission d'experts sollicités par **LE PRÉSIDENT**.

MME SAMI demande un vote séparé pour chaque DU ou DIU.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 27 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la demande de création présentée par l'UFR de Médecine, du Diplôme Inter Universitaire « Adolescents difficiles ».

M.AVERTY présente le dossier de demande de création du Diplôme Universitaire « Sécurité Publique, prévention des risques et des collectivités territoriales ». Il a pour objectif d'apporter au candidat un socle de compétences et de connaissances portant à la fois sur le domaine juridique et les instances et une appréhension des dispositifs pratiques dans le secteur de la sécurité publique. La formation s'appuiera sur l'expertise des différents acteurs qui interviennent dans cette formation.

Si elle s'accorde sur le fait de faire des DIU dans le domaine de la santé, **MME OBLE** s'interroge sur le choix d'en faire un DU, notamment en termes de reconnaissance dans le milieu du travail. Un titulaire d'un DU a un niveau bac+3 pour autant il ne peut pas s'inscrire aux concours de la fonction publique de catégorie A. Elle explique que si un employeur lui demande de recruter un niveau master 1, elle ne proposera pas une personne qui a un DU, car ce diplôme n'est pas reconnu. **M.AVERTY** explique qu'il ne s'agit pas là d'une formation diplômante classique, mais qu'elle qui répond à une demande ponctuelle et bien spécifique de professionnels. **MME OBLE** souligne qu'il est ouvert à la formation initiale, avec des coûts différents pour la formation continue.

S'agissant de l'insertion professionnelle des diplômés, **M.KERBOURC'H** précise qu'il y a d'autres DU qui sont reconnus par les classifications professionnelles et qui permettent par exemple à un titulaire d'un DU de niveau bac+3 de pouvoir grimper dans les grilles de classification professionnelle, de monter en compétence et en niveau de salaire de rémunération.

MME SAMI évoque le problème de FORENSIC, l'organisme de formation. Sur le site internet de cet organisme, le DU était mentionné avant même que la Commission Permanente du Conseil d'Administration ne l'examine. L'Université de Nantes est sensée signer une convention de partenariat avec cet organisme, organisme constitué uniquement de deux gérants dont un seul est actif. FORENSIC n'est ni un organisme d'enseignement ni de recherche. Elle s'interroge sur les intervenants, et s'est aperçue qu'il n'y a qu'une seule personne mentionnée en tant qu'intervenant **M.LEZEAU** avec à côté des fonctionnaires de police, des gendarmes et des magistrats qui ne sont pas personnels de FORENSIC. Les frais de ce DU sont très importants. Elle s'interroge sur la participation de l'Université dans ce partenariat. **M.AVERTY** reconnaît que FORENSIC avait été un peu rapide en affichant sur son site, les demandes d'inscription avant même le passage en Conseil d'Administration. Il rappelle que FORENSIC est un organisme spécialisé dans l'analyse et l'évaluation des procédures et expertises de criminologie, qui s'appuie sur un réseau d'experts. Il souligne que FORENSIC amène un certain nombre d'experts dans ce DU et s'occupe de regarder la cohérence de l'ensemble des intervenants. Il y a d'autres formations où l'Université fait intervenir des extérieurs, qui peuvent même avoir en charge un certain nombre de modules, et ceci permet de ramener d'autres vacataires de qualité, au sein des formations dispensées à l'Université. Actuellement la convention n'est pas signée, tant que le DU n'est pas approuvé par le Conseil d'Administration.

M.KERBOURC'H souligne que ce projet de DU entre dans un projet de valorisation de la recherche, puisque la Faculté de Droit est déjà partenaire non contractuelle avec cet organisme. En effet il y a un important axe de recherche au sein du laboratoire « droit et changement social », qui concerne ces thématiques-là. Il explique que la Faculté travaille déjà, de fait avec les différents intervenants de FORENSIC, travail qui leur permet d'accéder à des données de terrain, très importantes pour la recherche en termes de criminologie et criminalistique. Il souligne que les intervenants seront soit des universitaires soit des magistrats. Il précise que **M.LEZEAU** est l'ancien responsable national de la gendarmerie scientifique.

MME ISHOW s'étonne de voir que FORENSIC réclame l'affichage de leur logo sur le site de la formation. Elle souhaite savoir si FORENSIC va verser une somme, comme cela se fait en règle générale. **M.KERBOURC'H** informe qu'il n'y aura pas de paiement direct, en revanche il y aura des mises à disposition de personnels, de supports et de matériels scientifiques de démonstration. **M.AVERTY** précise que le DU est équilibré sur le fonctionnement ce qui signifie que le partenariat se fait entre les deux organismes, FORENSIC et l'Université de Nantes ; il ne voit rien de choquant à ce que sur la page du DU, les deux organismes apparaissent.

MME CARON souhaite savoir pourquoi cette formation n'est pas une formation uniquement FORENSIC, et elle s'interroge sur le bien-fondé du partenariat, au vu de tout ce qui vient d'être dit et au regard de la liste des intervenants où il y a finalement très peu de personnels de l'Université. **M.KERBOURC'H** précise qu'il n'est pas envisageable de leur point de vue, qu'une structure de droit privé assure des formations en s'appuyant en plus sur le résultat des recherches de la Faculté. Il s'agit de créer un DU pour maîtriser les résultats des recherches dans le cadre du laboratoire et de valoriser ces recherches dans le cadre d'un diplôme « Université de Nantes ».

MME SAMI précise que FORENSIC est spécialisée dans l'activité de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Il y a des frais de coordination de 9750€, sans parler des cours qui se chiffrent à un montant relativement important. Elle souhaite que pour ce DU, l'établissement ne fasse pas ce qui a été déjà fait pour d'autres DU où la convention a été dénoncée, comme pour AREPTA, par exemple. Elle s'accorde sur le fait que les travaux de la recherche doivent être valorisés, mais alors dans ce cas, elle souhaite que l'Université prenne en charge totalement la formation, notamment grâce au service de la formation continue.

MME SAMI précise qu'elle a signalé un autre problème au service juridique et qu'elle souhaiterait que tout soit vérifié avant de signer la convention. **M.AVERTY** informe que tout sera vérifié, même si il rappelle le droit à la présomption d'innocence pour chacun.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 15 voix pour, 6 voix contre et 9 abstentions, la demande de création présentée par l'UFR droit et Sciences Politiques, du Diplôme Universitaire « Sécurité Publique, prévention des risques et des collectivités territoriales ».

M.AVERTY présente le dossier de demande de création du Diplôme Inter Universitaire « Etudiant Entrepreneur », qui se fait à l'échelle de la COMUE l'UNAM, entre Angers, Le Mans et Nantes. L'objectif de ce diplôme est de fournir un cadre administratif et un accès au contenu pédagogique pour accompagner les étudiants entrepreneurs. Il s'adressera à des étudiants en cours de cursus qui ont un projet de création d'entreprise, mais aussi à d'autres personnes qui ne sont plus étudiants et qui veulent créer leur entreprise, ce qui leur permettra de bénéficier à nouveau du statut d'étudiant. Le volume horaire est à la carte en fonction du besoin de l'étudiant.

MME OBLE souligne qu'il y a des choses très positives et intéressantes dans ce DIU, notamment le fait que cela puisse remplacer le stage sur un master 1 ou un master 2. Cependant, elle s'étonne de voir que le contenu n'est pas défini et qu'il varie en fonction des étudiants qui ont entre un niveau bac à bac+8. Il y a des notions floues dans le dossier, en termes de statuts ou encore d'entreprises concernées. **M.AVERTY** informe que ce DU a été conçu pour être le plus large possible et pouvoir permettre à toute personne qui souhaite se lancer dans l'entrepreneuriat, d'avoir la possibilité de le faire sans devoir s'engager sur une formation qui peut durer parfois un an. Il a été fait pour s'appuyer sur le statut d'étudiant entrepreneur. **MME OBLE** s'interroge sur le nombre d'acteurs qui figurent sur le projet de création, et notamment sur l'intérêt qu'aurait les étudiants qui sortent du système universitaire à passer par un DU plutôt que par la Maison de la Création de la CCI, par exemple. Elle n'entrevoit pas la plus-value par rapport à ce qui existe déjà sur les créateurs entrepreneurs. **M.AVERTY** souligne que l'Université est obligée de présenter ce DU pour appuyer le nouveau statut d'étudiant entrepreneur. La personne qui sort juste de formation, se retrouvera pendant un an avec le statut d'étudiant, et tous les avantages qui en découlent.

MME DIKONGUE intervient au nom des élus d'Interasso Nantes pour saluer la création de ce DU, car cette application directe de la loi va mettre à leur disposition un outil pour favoriser leur insertion professionnelle et être une ouverture efficace sur le monde de l'entreprise. Elle espère que les Instituts et UFR de l'Université vont communiquer largement sur ce nouveau dispositif, et que tous

les étudiants pourront y avoir accès. La mise en œuvre de la loi sur l'entrepreneuriat étudiant va être l'occasion de repenser les autres statuts spécifiques, notamment le statut d'auditeur libre et réfléchir à d'autres pistes pour accompagner l'orientation active et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

MME ROYER souhaite savoir si ce DU va remplacer la cellule Creactiv' qui assumait cette fonction d'accompagner les étudiants pour la création de leur propre entreprise. Elle s'interroge aussi sur le volume horaire qui est variable. **M.AVERTY** souligne que la cellule Creactiv' ne disparaît pas. Il explique que le statut d'étudiant entrepreneur s'appuie sur ce DU. Il reconnaît que **M.AUTIER**, responsable de la cellule Créactiv' a présenté le dossier de ce DU, mais cela ne signifie pas la disparition de la cellule. Imposer un nombre d'heures obligatoires sur ce DU, aurait obligé les étudiants en cycle initial, à prendre en plus un certain nombre de modules dans leur formation. Il souligne que le volume d'heures est variable en fonction des profils et des besoins des étudiants.

MME LALLEMENT précise qu'Alternative Etudiante rejoint les propos de **MME DIKONGUE** et salue elle aussi la mise en place de ce DU pour les étudiants et en fonction de leurs besoins. Accompagner les étudiants dans cet esprit d'entrepreneuriat est une bonne chose pour l'Université.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 24 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la demande de création présentée par l'IEMN-IAE du Diplôme Inter Universitaire « Etudiant Entrepreneur ».

M.AVERTY présente les dossiers de modifications de DU avec notamment la gestion par le pôle de formation continue Santé.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 29 voix pour, les modifications des Diplômes Universitaires « Anesthésie Pédiatrique » et « Réorientation vers la pratique de la Médecine Générale » présentées par l'UFR de Médecine.

M.AVERTY présente les dossiers de renouvellement de DU.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 30 voix pour, le renouvellement des Diplômes Universitaires « Orthopédie pour les Pharmaciens » et « Urgences Médicales et Chirurgicales et de Catastrophe » présentés par l'UFR de Pharmacie et de Médecine.

POINT 13 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR DROIT ET SCIENCES POLITIQUES

M.BERNOUSSI présente la modification qui porte sur les personnalités désignées à titre personnel, et ce qui est proposé est de les remplacer par deux magistrats de l'ordre administratif et une désignée à titre personnel. Il s'agit de régulariser ce qui se pratique déjà.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour la modification des Statuts de l'UFR Droit et Sciences Politiques.

POINT 14 : APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs. Il souligne la mise en place d'un tarif de location pour les start-up développées au sein de l'Université, issu du travail de la commission **CASTELAIN**. Il s'agit de mettre en place un tarif C, d'un montant de 150€ par mètre carré et par an, basé sur le prix du marché. Cette valeur C correspond à la location et la mise à disposition d'équipements. Un coefficient est appliqué à cette valeur en fonction de la durée d'existence de la start-up. Ainsi, le loyer correspondra

la première année à 65% du tarif C, la deuxième année à 85% du tarif C, la troisième année au tarif C et au-delà, à 150% du tarif C. Ce tarif s'applique à compter du 1^{er} janvier 2015.

MME SAMI précise que le tarif n'est pas du tout au-dessus des tarifs pratiqués, comme il a été énoncé en Commission Permanente du Conseil d'Administration. Elle souhaite savoir si le tarif est avec ou sans charges. **M.BRANCHEREAU** explique que les charges sont comprises dans le tarif. **M.BIAIS** précise que l'accompagnement du développement des start-up fait aussi partie des missions de l'Université. Au-delà des niveaux proposés, l'évolution permet d'avoir un tarif dégressif pour inciter les plus vieilles des start-up à prendre leur envol et à autoriser de nouvelles à s'implanter. Le dispositif vise à éviter de saturer les espaces de l'établissement. **MME SAMI** estime que le prix ne va pas les inciter à partir. Elle souhaite connaître le retour de ces start-up sur l'Université car tant qu'elles ne sont pas bénéficiaires, elles sont soutenues par l'Université. Elle souligne qu'il serait judicieux de signer des partenariats sur 10 ou 15 ans. **M.BIAIS** précise que tout le travail engagé aujourd'hui pour refonder la Fondation de l'Université de Nantes, est d'être beaucoup plus offensif aussi vis-à-vis de ces partenaires économiques historiques et d'aller les solliciter une fois qu'ils se sont développés.

M.BERNOUSSI souligne que le dispositif est transparent et clair et la ligne politique bien définie.

MME CARON insiste sur le fait que le taux de location est faible.

MME SAMI précise que dans les tarifs proposés, il y a beaucoup de choses mélangées et trop différentes les unes des autres, entre des tarifs de master à plus de 9000€ et des modifications de prix mineures. Elle reconnaît qu'il n'est pas possible de dissocier chaque tarif de l'ensemble, mais elle votera contre.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, les tarifs.

POINT 15 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR (APRÈS AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente un dossier de remise gracieuse pour un montant total de 819.62€ compte tenu de la situation financière de l'intéressé.

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 h 05.

LE PRÉSIDENT précise que le courrier relatif au budget, à l'attention du Ministère est en cours d'élaboration et sera adressé dès la fin de la séance.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

